



Dossier de presse  
24 janvier 2017  
Mobilisation à Montauban.



## Maintenir une activité agricole sur tous les territoires d'Occitanie

### Défendons le périmètre des Zones Défavorisées actuelles !

L'Union Européenne a demandé aux États membres de réformer les critères de définition des zones défavorisées simples et zones de piémont à l'horizon 2019. Un chantier de longue haleine a été initié en Septembre 2016, avec un premier projet de réforme excluant de très nombreuses communes d'Occitanie.

Jusqu'au printemps 2017, les travaux du Ministère de l'Agriculture et les contributions de la profession avaient permis de faire évoluer ce projet de zonage, pour autant, jamais jusqu'à un niveau acceptable pour la région Occitanie.

Pire, la dernière carte présentée le 20 décembre dernier a provoqué un énorme ressentiment : le projet marque cette fois un très net retour en arrière.

Près de 500 communes perdraient la reconnaissance de leurs handicaps ! La région Occitanie se trouve ainsi gravement impactée par cette révision des zones défavorisées. Inconcevable...

#### **POURQUOI UN CLASSEMENT EN ZONE DÉFAVORISÉE ?**

L'agriculture en zone de montagne, de piémont ou en zone défavorisée dite « simple » doit faire face à des contraintes naturelles inhérentes : sols, climat, parcelles plus ou moins morcelées, pente, infrastructures... Les agriculteurs n'ont pas d'autre choix que d'adapter leurs productions. Ces contraintes aboutissent à des coûts de production supérieurs pour une moindre productivité. L'Institut de l'Élevage a mis en évidence que le surcoût en production bovin lait est de 30 % par rapport à la plaine et de 20 % en bovin viande. Pourtant ces exploitations sont sur les mêmes marchés que toutes les autres.

La reconnaissance officielle des handicaps naturels et spécifiques se traduit par une carte des zones défavorisées établie dans chaque État membre de l'Union européenne.

#### **QUEL EST LE ZONAGE EN VIGUEUR AUJOURD'HUI ?**

Le premier niveau de classement correspond aux Zones de Montagne. En Occitanie, elles sont très étendues sur nos deux massifs : Pyrénées et Massif-Central.

Les Zones de Piémont et Zones Défavorisées Simples sont présentes dans tous les départements d'Occitanie (sauf la Lozère, en totalité en Zone de Montagne).

Elles totalisent 2 160 communes et 46 % de la surface agricole de la région !

#### **POURQUOI RÉVISER CE CLASSEMENT ACTUEL ?**

Un rapport de la Cour des Comptes européenne de 2005 avait dénoncé le classement actuel, élaboré sur des bases hétérogènes entre États membres depuis les années 1970.

Des classements établis sur des bases socio-économiques nécessitent d'être révisés et dorénavant définis sur des critères objectifs. Les principes de la révision ont été arrêtés dans un règlement UE de 2015.

Ainsi, les zones de montagne définies dès l'origine sur des critères de pente et d'altitude ne sont pas concernées par cette révision.

### **DES SOUTIENS ÉCONOMIQUES ESSENTIELS**

Le classement en zone défavorisée est important car il ouvre aux exploitations l'accès à l'ICHN, Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel. Pour une exploitation, l'ICHN c'est entre 7 000 et 12 000 € de soutien financier par an et par actif. Sans cette compensation, c'est le salaire de l'éleveur qui disparaît !

Par ailleurs, en zone défavorisée l'accompagnement à **l'installation** et le soutien à **la modernisation** des exploitations sont majorés pour prendre en compte les handicaps présents sur ces territoires. Il s'agit donc bien d'une question d'équilibre et d'équité entre les territoires de l'Hexagone.

### **LA RECONNAISSANCE DES HANDICAPS : UN ATOUT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL**

L'ICHN, comme les autres dispositifs dédiés aux zones défavorisées, sont des mesures essentielles de soutien à l'agriculture dans les zones menacées de déprise. Ils permettent le maintien de systèmes d'élevage valorisant des surfaces herbagères. Ainsi, sans ces soutiens, les prairies et parcours sont menacés par le labour ou l'abandon des terres et l'embroussaillage. Le recul de l'élevage induit automatiquement une perte de biodiversité, une banalisation des paysages et de réels risques d'incendie. La reconnaissance des handicaps naturels est indissociable de l'entretien de l'espace rural et des paysages.

En outre, l'ICHN et l'accompagnement à l'installation font partie des quelques mesures de la Politique Agricole Commune (PAC) directement liées aux actifs. En ce sens, l'enjeu de la révision des zones défavorisées est majeur pour le maintien d'actifs nombreux sur des exploitations d'élevage et de polyculture-élevage à taille humaine.

### **UNE SITUATION INACCEPTABLE... QUI S'AGGRAVE ENCORE !**

Après plus de 6 mois de pause, Stéphane TRAVERT a repris le dossier au mois de novembre 2017. Le Ministre de l'Agriculture semble adopter une posture très préoccupante où la logique budgétaire l'emporte sur la reconnaissance des handicaps objectivement présents sur de nombreux territoires.

Lors de la dernière réunion en date du 20 décembre 2017, la situation de notre région Occitanie - déjà très insatisfaisante - s'est encore fortement dégradée.

La dernière carte présentée par les services du Ministère de l'Agriculture à cette occasion exclut encore davantage de communes. A ce jour, même si aucune liste précise n'a été communiquée, nous constatons **que 480 communes environ seraient exclues du futur zonage !**

Perdre près d'1/4 du zonage qui existait jusqu'alors est un constat insupportable pour notre région, clairement la plus impactée de l'Hexagone dans ce projet de révision des zones défavorisées.

Comment es est-on arrivés là ?

Le Ministère de l'Agriculture explique que certains critères de classement liés aux caractéristiques des sols ont été remis en cause par Bruxelles. Un problème de méthode de calcul.

Quoi qu'il en soit, ce retour en arrière colossal **porterait un coup de grâce à notre filière élevage et mettrait en péril des milliers d'exploitations**, d'autant plus vulnérables que leur installation est récente et qu'elles sont par conséquent, peu résilientes.

La profession agricole, jusque-là préoccupée, est aujourd'hui excédée.

### **UNE LOGIQUE BUDGÉTAIRE IRRÉALISTE**

A la remise en cause du zonage s'ajoute une préoccupation sur les montants futurs de l'ICHN.

D'un côté, Bruxelles veut élargir les bénéficiaires de cette indemnité sans allouer plus de budget pour autant. De l'autre, le gouvernement impose que le coût soit constant pour les finances de la France.

La profession agricole d'Occitanie refuse une baisse drastique de cette indemnité qui impacterait durement le revenu de chaque éleveur.

### **CALENDRIER**

Vendredi 26 janvier prochain, le Ministère de l'Agriculture réunit les organisations professionnelles et les Régions pour une des dernières réunions de travail sur le zonage.

Au mois de mars prochain, le Gouvernement doit adresser sa copie à Bruxelles pour faire avaliser le projet de futur zonage avant la fin de l'année. La nouvelle carte sera applicable dès la campagne PAC 2019 et les déclarations des agriculteurs aux mois d'avril - mai.

**Maintenir une juste reconnaissance des handicaps de nos territoires est crucial pour l'avenir de milliers d'exploitations familiales d'Occitanie. Préserver ce tissu d'activité agricole est un enjeu structurant pour la vitalité de nos campagnes à long terme.**

#### **Jeunes Agriculteurs Occitanie**

*Depuis sa création en 1957, Jeunes Agriculteurs a été créé autour de plusieurs missions, qui sont encore aujourd'hui au cœur de ses actions : défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et ceux qui sont en phase d'installation, proposer des idées novatrices pour l'avenir, former les futurs responsables syndicaux et communiquer sur le métier d'agriculteur. Ne dérogeant pas à cette règle, notre structure régionale promeut une vision de l'agriculture familiale où les exploitations se développent de façon viable, vivable et transmissible. Constituée des 13 syndicats départementaux, JA Occitanie est un réel vivier d'agriculteurs innovants, socialement et environnementalement responsables, et qui animent le milieu rural avec passion.*

Lilian Lasserre, Président : 06 16 10 64 88

Noémie Burq : 06 20 62 00 62



#### **FRSEA Occitanie**

*Syndicat agricole majoritaire, la FRSEA Occitanie regroupe les 13 FDSEA de la région et rassemble plus de 14 000 adhérents.*

*Au service des agriculteurs, ce réseau d'élus impliqués et de près de 70 collaborateurs compétents, assure la défense de la profession et la représentation des intérêts agricoles, tout en apportant des services individuels et collectifs aux adhérents.*

*Grâce à plus de 250 professionnels expérimentés et mobilisés et à la coordination de nos fédérations départementales, les agriculteurs du réseau peuvent bénéficier de conseils immédiats et de réponses claires dans différents domaines (juridique, social, comptabilité, environnement...).*

Philippe Jougla, Président : 06 01 81 72 98

Sophie Misiak : 06 83 56 13 65

